



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 4 avril 2023

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 11 avril 2023 à 18h00
Communauté de Communes Aunis Sud
45 avenue Martin Luther King
17700 Surgères

Ordre du jour

1. DEVELOPPEMENT SOCIAL & ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

1.1 Information sur la démarche Convention Territoriale Globale par Madame Pauline CHEVREAU, Chargée de coopération de la CTG

2. SPORT

2.1 Piscines intercommunales - Horaires d'ouverture des équipements à compter de la saison 2023

2.2 Piscines intercommunales – Tarification à compter de la saison 2023

3. CULTURE

3.1 Etude de faisabilité de l'agrandissement du bâtiment du Palace - Création d'un Comité de pilotage

4. CONSERVATOIRE

4.1 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Réduction des tarifs publics du 3^{ème} trimestre 2022/2023 en chant

4.2 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modifications de tarifs publics à compter de septembre 2023

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.1 Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'Intention d'Aliéner 23U0002 – Commune de Surgères

5.2 Parc d'activités économiques du Cluseau – Vouhé - vente d'un terrain (lot 2)

5.3 Parc d'activités économiques du Cluseau – Vouhé - vente d'un terrain (lot 3)

5.4 Parc d'activités économiques du Cluseau – Vouhé - vente d'un terrain (lot 7)

5.5 Parc d'activités économiques Ouest 2 – Surgères – Vente d'un terrain (lot 16)

6. HABITAT

6.1 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) - Convention de partenariat – Autorisation de signature du Président

7. PLANIFICATION

7.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Aunis Sud – Avenant n°1 au marché de prestations intellectuelles passé avec le cabinet Citadia Conseil

8. FINANCES

8.1 Attribution de subventions au titre de l'année 2023 – Volet enfance jeunesse famille & développement social, volet sport, volet culture, volet développement économique

8.2 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2023

9. ADMINISTRATION GENERALE

9.1 Modification du périmètre et des modalités de réunion du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine – Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud

9.2 Société Publique Locale (SPL) départementale - Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale – Communauté de Communes Aunis Sud

9.3 Installation de la conférence des maires

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Le Président

Jean GORIOUX

